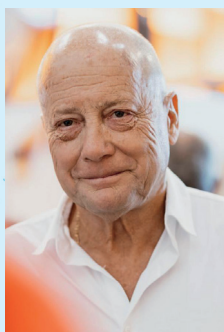


AU FIL DE L'EAU

Le mot du Président



Cette année 2025 démarre sous le signe de la nouveauté.

En matière d'accueil usagers tout d'abord. Désireux de proposer des solutions qui s'adaptent aux besoins de chacun, nous avons repensé les solutions d'accueil qui vous sont proposées pour les enrichir. En maillant davantage le territoire, en proposant des services dématérialisés

en phase avec les nouveaux usages numériques, notre ambition est de vous proposer un service public de l'eau potable moderne et de proximité pour répondre à vos attentes.

À partir du 1^{er} janvier 2025, une nouvelle tarification différenciée de l'eau est mise en place. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, l'incitation à un usage raisonné de l'eau est nécessaire pour en assurer l'accès à tous tout en préservant le budget des ménages. Le Syndicat doit aussi assurer l'équilibre économique du service pour continuer à investir et maintenir un service de qualité tout en anticipant les nouvelles réglementations. Ainsi, le Syndicat a décidé de renforcer la progressivité de sa tarification en créant une troisième tranche pour les gros consommateurs. En parallèle, le Syndicat lance un observatoire des usages de l'eau. Il s'agit d'un panel d'études pour affiner la connaissance des habitudes et des attentes des usagers, identifier les pratiques à faire évoluer et ainsi être en mesure de cibler et construire des dispositifs toujours plus adaptés au territoire.

Plus que jamais, le Syndicat se mobilise pour construire le service de demain.

DE NOUVEAUX SERVICES D'ACCUEIL POUR VOUS FACILITER LA VIE !

Vous avez besoin d'aide dans vos démarches en lien avec votre service de l'eau ? Vous souhaitez des informations sur votre contrat ou la qualité de votre eau ?

Vous pouvez venir à notre rencontre dans l'un des 3 accueils dédiés au service de l'eau qui sont à votre disposition sur le territoire.

L'Isle-sur-la-Sorgue
Centre communal d'Action Sociale (CCAS)
387 avenue Napoléon Bonaparte
84 800 L'Isle-sur-la-Sorgue
Sur rendez-vous uniquement
Chaque mercredi de 9h à 12h

Maubec
Maison France Services
80 A Route de Cavaillon
84 660 Maubec
Sur rendez-vous uniquement
Chaque mercredi de 14h à 16h30

Cavaillon
Agence SUEZ
162 avenue de Provence
84 300 Cavaillon
Sans rendez-vous
Le lundi et le jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Sur rendez-vous
Le mardi et le vendredi

PRISE DE RENDEZ-VOUS :
www.suez-rdv.fr ou par téléphone au 0977 408 408.
Rendez-vous également possibles en visioconférence pour vous faciliter la vie !

A noter, à l'Isle-sur-la-Sorgue, le point d'accueil au CCAS remplace l'accueil précédemment situé à la Maison des Associations.

LE SYNDICAT INVESTIT : LES CHIFFRES CLÉS 2024

11,5 km de canalisations renouvelés

Près de **500** branchements renouvelés

6 millions d'euros investis

~100 000 m³ Économie d'eau estimée



Chantier de renouvellement de canalisations - Gordes - RD103

UNE NOUVELLE TRANCHE TARIFAIRE POUR INCITER À PRÉSERVER L'EAU

Dans un contexte de changements climatiques et de récurrence des épisodes de stress hydrique, l'eau devient de plus en plus précieuse. Face à cette réalité, le Syndicat fait évoluer sa structure tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2025, en créant une troisième tranche pour les plus gros consommateurs. Ce choix vise à répondre à des enjeux multiples tout en assurant l'équilibre économique du service de l'eau et en encourageant un usage raisonné de l'eau.

Un contexte de gestion responsable de la ressource

Les défis environnementaux actuels nécessitent une gestion plus stricte de l'eau. Le Syndicat a déjà mis en place de nombreuses mesures, telles que la recherche de fuites sur le réseau, la réduction de pression ou la mise en place de la télérelève des compteurs pour permettre à chaque usager de suivre en temps réel sa consommation. En parallèle, des investissements importants (6 millions d'euros en 2024) sont réalisés pour moderniser les réseaux et sécuriser l'approvisionnement en eau pour tous.

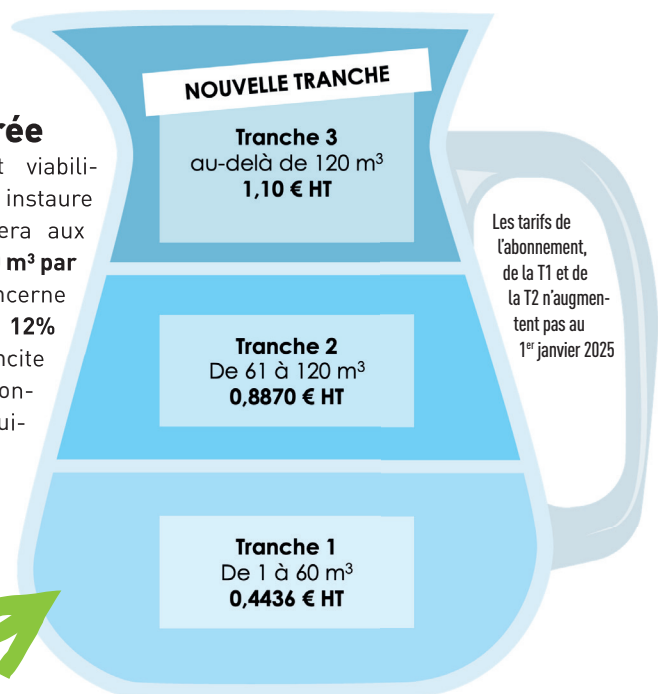
Grâce aux efforts collectifs et à une prise de conscience accrue, la consommation d'eau diminue : en 2023, elle a baissé de 6,3 % sur le territoire, bien au-delà de la moyenne nationale (-3 %). Si cette tendance est positive pour l'environnement, elle a un impact économique direct sur le service de l'eau qui est financé principalement par les volumes d'eau consommés. Une baisse des consommations signifie une diminu-

tion des recettes, alors même que les coûts fixes, nécessaires pour maintenir la qualité du service et réaliser les investissements, restent élevés.

La tranche T3 : une réponse équilibrée

Pour conjuguer sobriété et viabilité économique, le Syndicat instaure la tranche T3, qui s'appliquera aux consommations dépassant **120 m³ par semestre**. Cette mesure concerne les gros consommateurs, **soit 12% des abonnés du territoire**, et incite à une consommation plus raisonnée tout en maintenant un équilibre économique.

Voici la tarification au 1^{er} janvier 2025



Abonnement semestriel : 11,50 € HT

RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU : CE QUI CHANGE SUR VOTRE FACTURE

Une réforme des redevances de l'agence de l'eau est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elle intervient dans le cadre de la loi de finances 2024 avec pour objectif de rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau pour accompagner plus fortement les territoires face à l'urgence climatique.

Sur quoi porte la réforme ?

Elle supprime 2 redevances (lutte contre la pollution et modernisation des réseaux) pour les remplacer par une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. La redevance prélèvement reste, quant à elle, en vigueur.

En outre, la réforme porte sur le mode de calcul des contributions payées par les usagers au titre des redevances performance et se caractérise par un coefficient de modulation qui se traduira par une variation du montant des redevances d'une année à l'autre.

Pour en savoir plus sur cette réforme :
→ lesagencesdeleau.fr

